AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE :

AU PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE 2020-2030

Conformément aux dispositions des articles L 123-1 du code de l'environnement et L 1214-15 du code des transports il sera procédé à une enquête publique portant sur :

- Le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU sur le territoire Aix-Marseille-Provence pour la période 2020-2030

L'enquête publique se déroulera du mercredi 04 novembre 2020 à 9h00 au jeudi 10 décembre 2020 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille ayant pour président : M. Alain CHOPIN, Général de gendarmerie, retraité ; pour membres titulaires : M. Guy SANTAMARIA, Directeur général des services, fonction publique territoriale, retraité ; M. Christian PELLET, Ingénieur conseil en sécurité incendie et explosion, en activité ; et pour membre suppléant : M. Marc MILLAUD, Directeur de société HLM, retraité ; a été désigné en cas d'empêchement du Président de la commission, M. Guy SANTAMARIA. Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : situé au 58 boulevard Charles-Livon ; « Le Pharo », Marseille 7e (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
  - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : *https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp*
- Lieux d'enquête :
  - Au siège de l'enquête : Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon, BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02
  - Aux sièges des 6 Conseils de Territoire de la Métropole
  - Dans les 92 mairies des communes métropolitaines ainsi que dans les 8 mairies de secteur de Marseille

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
  - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique du projet de PDU, à l'adresse internet suivante : *https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp*
  - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : *commission.enquete.pdu@ampmetropole.fr*
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés précédemment.
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : M. Alain CHOPIN - Président de la commission d'enquête – Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Générale Adjointe de la Mobilité-Direction Études et Stratégie BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur le dossier d'enquête publique :

- Métropole Aix-Marseille-Provence

Autorité compétente pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- Approbation du PDU par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- Sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence *https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp*
- À la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon, BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- Aux sièges des 6 Conseils de Territoire de la Métropole
- Dans les 92 mairies des communes métropolitaines ainsi que dans les 8 mairies de secteur de Marseille

Informations sanitaires :

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.
Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur, lequel ne pourra recevoir en entretien plus de deux personnes à la fois.

Permanences de la commission d'enquête :

Les lieux, jours et heures de permanences de la commission d'enquête sont indiqués ci-dessous :

COMMUNES	ADRESSE	DATES ET HORAIRES
AIX-EN-PROVENCE	Territoire du Pays d'Aix Hôtel Boadès 13100 Aix-en-Provence	Jeudi 19/11/2020 de 14h à 17h et Jeudi 03/12/2020 de 9h à 12h
AUBAGNE	Territoire du pays d'Aubagne et de l'Étoile 932 avenue de la Fleuride 13400 Aubagne	Vendredi 13/11/2020 de 9h à 12h et Jeudi 03/12/2020 de 14h à 17h
GARDANNE	Direction des services techniques et de l'urbanisme 1 av de Nice 13120 Gardanne	Jeudi 26/11/2020 de 14h à 17 h
ISTRES	Territoire Istres Ouest Provence Direction de l'aménagement du territoire Trigance 4 - allée de la passe-pierre 13800 Istres	Mardi 10/11/2020 de 9h à 12h et Lundi 16/11/2020 de 14h à 17h
LA CIOTAT	Service Urbanisme et Foncier Hôtel de Ville, 1er étage rond-point des messageries maritimes 13600 La Ciotat	Mardi 24/11/2020 de 14h à 17h et Mardi 08/12/2020 de 9h à 12h
MARIGNANE	Direction de l'Aménagement et du territoire Hôtel de ville - Cours Mirabeau 13700 Marignane	Jeudi 12/11/2020 de 9h à 12h et Jeudi 10/12/2020 de 14h à 17h
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat 40 rue fauchier 13002 Marseille	Vendredi 20/11/2020 de 13h45 à 16h45 et Mardi 1/12/2020 de 9h à 12h
MARTIGUES	Territoire du pays de Martigues Hôtel de l'Agglomération - rond-point de l'Hôtel de ville 13500 Martigues	Jeudi 19/11/20200 de 9h à 12h
MARTIGUES	Hôtel de ville - salle au fond du hall rond-point de l'Hôtel de Ville 13500 Martigues	Mercredi 02/12/2020 de 14h à 17h
MIRAMAS	Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 13140 Miramas	Lundi 09/11/2020 de 9h à 12h et Mardi 24/11/2020 de 14h à 17h
PERTUIS	Direction des Services Techniques, 195 impasse Jules Seguin 84120 Pertuis	Jeudi 03/12/2020 de 14h à 17h
MARSEILLE PHARO	58 bd Charles Livon 13007 Marseille	Lundi 09/11/2020 de 14h à 17h et Jeudi 10/12/2020 de 9h à 12h
SALON-DE-PROVENCE	Territoire du Pays – 2e étage - Direction de l'aménagement et du territoire – 190 rue du commandant Sibour 13330 Salon-de-Provence	Mercredi 18/11/2020 de 9h à 12h et Jeudi 10/12/2020 de 14h à 17h
VITROLLES	Direction générale adjointe VCDU Bâtiment l'Azuréen Arcades des Citeaux 13127 Vitrolles	Lundi 23/11/2020 de 9h à 12h et Mercredi 09/12/2020 de 14h à 17h

La commission tiendra également des permanences téléphoniques sur rendez-vous, aux dates et horaires suivants :

Vendredi	20 novembre 2020	de 9h à 17h	au 06 32 87 50 43
Jeudi	26 novembre 2020		au 06 32 87 50 44
Mardi	01 décembre 2020		au 06 32 87 50 69

La prise de rendez-vous s'effectuera 48 heures avant la date :

- Soit sur le registre numérique d'enquête publique à l'adresse suivante : *https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp*
- Soit, par téléphone aux numéros indiqués ci-dessus.